



Saisie voiture en absence de ma personne au domicile

Par **ericricou**, le **24/11/2015** à **08:12**

bonjour un huissier est venu un soir me saisir ma voiture pendant mon absence en avait il le droit
alors que je m'étais mis en accord avec son bureau pour versé une somme de 200 euros
il m'a alors répondu que son créancier a refusé ce montant
il l'a qu'en meme encaissé cette somme mais est qu'en meme intervenu avec un serrurier
pour rentré chez moi pendant mon absence et mais laisser un papier de saisie sur lequel était
marqué les biens saisie deux téléviseurs une cave a vin un canapé en cuir mais la voiture a
été rajouté a la main est valable
je lui ait téléphoné le lundi car la saisie a été faite le vendredi soir il m'a répondu que pour
récupéré la voiture le créancier voulait 9000 euros cach pour récupérer la voiture
en a t'il le droit quel son mes recours merci de vos réponses bien cordialement

Par **youris**, le **24/11/2015** à **09:39**

bonjour,
si l'huissier a pu faire une saisie, c'est que votre créancier a obtenu un jugement vous
condamnant à payer.
il peut sous certaines conditions pénétrer dans votre domicile en votre absence.
la saisie vente est obligatoirement précéder d'un commandement de payer que vous avez du
recevoir.
vous pouvez consulter ces liens:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F399>

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-draysaisie-vente-procedure-negliger-7348.htm#.VIQilHYvdxA>

salutations